

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021**

**Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021 (accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution d'un groupement de commandes - prestation de scénographie d'exposition**

**Afin de permettre à Quimper Bretagne Occidentale et à la ville de Quimper de publier une consultation commune pour bénéficier de conditions financières plus avantageuses pour la conception et la réalisation de la scénographie des expositions dans le cadre du projet « Dessinez la ville », ces personnes publiques décident de créer un groupement de commandes.**

**\*\*\***

Le service de l'animation du patrimoine de la ville de Quimper et le réseau des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale mènent en 2021-2022 un projet commun « Dessinez la ville » en compagnie de deux artistes, la dessinatrice Emma Burr et l'écrivain Joël Kérouanton.

Au printemps 2022, les œuvres de ces artistes seront présentées au public dans des expositions installées dans les médiathèques de Quimper, à la Maison du patrimoine et à l'Embarcadère. Les espaces de restitution du projet incluront des dispositifs permettant au public de s'exprimer par la pratique artistique, qu'elle soit graphique ou littéraire et de présenter ses réalisations.

Afin de pouvoir lancer une consultation commune et bénéficier de conditions tarifaires optimales, il est proposé de créer un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article L.2313-6 du code de la commande publique, pour une durée d'un an.

Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. Le montant maximum de la commande sera de 7 000 € TTC pour la Ville et de 5 000 € TTC pour Quimper Bretagne Occidentale.

La ville de Quimper est désignée coordonnatrice de ce groupement. Dans ce cadre, elle est chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, de signer et notifier le ou les marchés publics. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce

qui le concerne, de sa bonne exécution à l'exception des avenants éventuels. Ces derniers seront établis, signés et notifiés par la coordonnatrice.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper pour la réalisation de prestations scénographie d'expositions dans la cadre du projet « Dessinez la ville » ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnatrice.